



Procès-Verbal de la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education

Réunion du : **jeudi 05 février 2026 à 18h00 au siège du District de la Seine-Saint-Denis de football**

Président : M. Abdelhafid HORMI.

Présents : MM. MEZOUARI Mehdi, DOUCY Mathieu (Lieutenant de Police) et Mme. FINOTTO Sarah (Inspectrice de la SDJES)

Excusé : M. MATTHIEU Robert, MM. ORTUNO Jean-Claude, ESCHYLLE Michel, LEFEVRE Hakim

Secrétaire de Séance : M. Vallez Alexandre

1. Invitations club

➤ 18H00 : Match n°53496767 en U16 Division 2 entre le Blanc Mesnil SF et la Courneuve AS :

La CDPME remercie la présence de M. NTOMBO Christophe, Educateur du Blanc Mesnil Sport Football et de M. TABIBOU Nabil, Educateur de l'AS Courneuve.

M. NTOMBO et M. TABIBOU sont tous les deux d'accord sur le fait que la rencontre présente un risque, des incitations à causer des problèmes le jour de celle-ci ayant circulé sur les réseaux sociaux de la part d'individus extérieurs à la rencontre et aux clubs. Les deux éducateurs sont d'accord pour que la rencontre soit programmée en matinée, au stade Paul Eluard plutôt qu'au stade Jean Bouin en raison de la distance entre les vestiaires et le terrain pouvant causer des potentiels problèmes de sécurité. Les deux clubs se disent également favorables à la présence d'une force policière dissuasive policière.

La Commission décide de reporter cette rencontre à une date ultérieure, à 9h30 au stade Paul Eluard au Blanc Mesnil, avec 3 arbitres officiels désignés, un délégué, et la présence des forces de l'ordre.

➤ 18h30 Match n° 54829058 en Séniors Féminines entre Villemomble SF et Montreuil ELS

La Commission remercie les présences de DIADOU WAFA, CHEVALIER Maxence, CHEVALIER Jean François et HENTSCH Maxime du club de Bondy Cecifoot, ainsi que des présences de BENSEMAIL Nordine et de Meite Amadou pour le club de Bondy Dinamik. L'ensemble des dirigeants précédemment cités étaient présents en visioconférence.

À la suite de graves incidents entre ces deux clubs lors du match aller,

La commission décide de reporter la rencontre prévue ce samedi 7 février à une date ultérieure et de la faire jouer à huit clos, avec 3 arbitres officiels désignés et un délégué officiel. La présence des forces de l'ordre serait également souhaitée. Cette décision résulte de la tension encore présente entre les deux clubs et du risque que représente l'organisation d'une telle rencontre sans huit clos. Monsieur

DOUCY lieutenant de Police, partage ce constat et indique qu'il fera des recommandations aux forces de l'ordre qui seront présentes lors du report du match.

2. Invitations club pour le 11 février 2026

- **18h00: U16 D3 Match n° 53497044 opposant le Sevran FC / Aubervilliers FCM.**

Incidents survenus lors d'une rencontre entre les deux clubs précédemment.

3. Organisation d'un match sensible.

La CDPME rappelle aux clubs que pour l'organisation d'un match sensible, ils doivent compléter le dossier ([disponible en cliquant ici](#)) et le transmettre au District au moins 15 jours avant la date de la rencontre en question.

Président

M. Abdelhafid HORMI.

Secrétaire de Séance

M. Vallez Alexandre .